

Succession de vente immobiliere

Par Iolo45230, le 15/02/2014 à 14:22

bonjour,

j'ai actuellement le père de ma femme (qui est veuf) souhaite vendre sa maison. Selon lui, la maison a été racheté par donation, ce qui, selon son père, les enfants n'aurais aucun droit sur la maison. Le rachat a l'époque a eut lieu quand ils étaient mariés sous le régime de la communauté et ont emprunté la somme à la banque. Ma question est de savoir, qu'entend-t-il par "rachat de donation" et est-ce vraiment possible? comment peut-on savoir si cela est vrai? Car jusque là, nous avons toujours entendu dire q' en cas de décès, il fallait l'accord des enfants pour vendre le bien immobilier.

Merci d'avance à vous de nous éclaircir sur le sujet.

cordialement.